

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

**Service de la
prévention des
pollutions et des
risques**

**Bureau de
l'environnement
Industriel**

Le directeur

à

gérant de la SARL V2 PROMOTIONS
6 rue du Montcalm
BP 1845
98845 NOUMEA CEDEX

Nouméa, le 21 AVR. 2010

N° 2010- 18678 /DENV

Objet : - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence HOOKIPA, sise 35
rue du Prieuré, lotissement Les Jardins du Prieuré à Vallée des Colons – commune de
Nouméa.

Monsieur le gérant,

L'ouvrage de traitement des eaux usées que vous avez prévu de mettre en œuvre pour le
traitement des effluents de la résidence HOOKIPA, ayant fait l'objet d'une déclaration au titre
des installations classées pour la protection de l'environnement (récépissé n° 2009-
29826/DENV du 20 mai 2009), est de type MINIFLO.

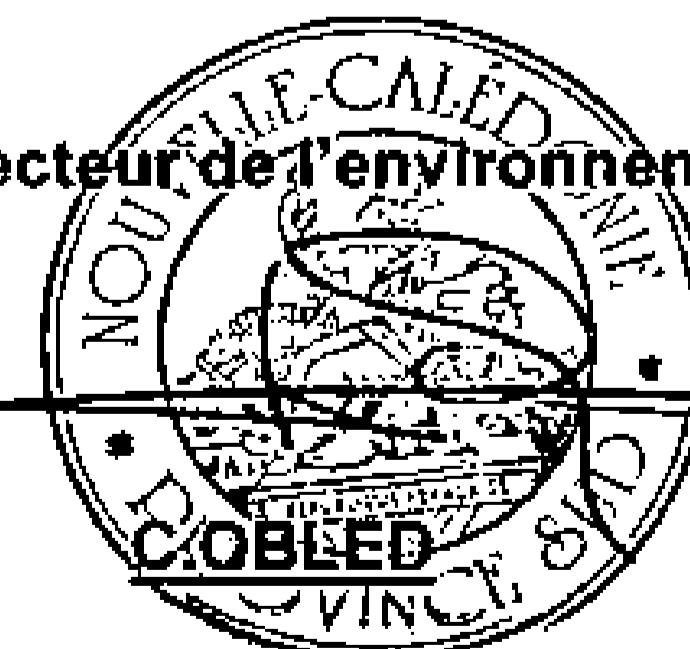
Il est composé d'une cuve de type « fosse toutes eaux » et d'une cuve « MINIFLO » de même
volume.

Je vous informe que pour ce type d'ouvrage, un essai d'étanchéité de cuve doit être réalisé
avant la mise en service de l'installation, conformément aux règles du fascicule 81 titre II
« conception et exécution d'installations d'épurations d'eaux usées ».

Je vous demande en conséquence de bien vouloir informer l'inspecteur des installations
classées en charge de votre dossier de l'échéancier
de mise en service de l'installation de traitement des eaux usées et de la planification des
essais d'étanchéités.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement



Copies : - DENV/BEI/IIC (EC)